



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 5 octobre 2015, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Daniel Fréchette, Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin, et son adjointe, madame Karen Blouin, sont présents.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 en ajoutant l'item 8.9.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 octobre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2015
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte
 - 8.3 Schéma révisé de couverture de risques en incendie
 - 8.4 Entente pour pinces de désincarcération avec l'agglomération de Cookshire-Eaton
 - 8.5 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
 - 8.6 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le LOT 4 774 254
 - 8.7 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le LOT 4 773 137
 - 8.8 Mise à jour du tableau des comités du Conseil
 - 8.9 Contribution financière à Moisson Haut-Saint-François
9. Législation
10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

2015-10-105



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 2 novembre 2015, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ

2015-10-106

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques questions concernant :

- La dépense pour les boîtes à fleurs
- Le choix de lieu pour l'échantillon d'eau potable pris au golf

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposée en comité plénier du Conseil

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **90 072,81 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2015 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2015-10-107



2015-10-108

No de résolution
ou annotation

8.2 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte

CONSIDERANT QUE, la Municipalité doit procéder à la nomination d'une firme comptable pour la préparation et la vérification des états financiers et le taux global de taxation de la municipalité pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L. soit mandatée pour la vérification des états financiers 2015 et effectuer les redditions de comptes des projets subventionnés.

ADOPTÉ

8.3 Schéma révisé de couverture de risques en incendie

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la loi sur la sécurité incendies (L.R.Q., c.S-3.4) la MRC du Haut-Saint-François doit soumettre son projet révisé de schéma de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE ce projet est accompagné des documents établissant que le processus prévu à la loi pour la préparation d'un tel schéma a été suivi;

ATTENDU QUE ce projet de schéma révisé est conforme aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés au ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le schéma révisé de couverture de risques incendies de la MRC du Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Bury adopte le schéma révisé de couverture de risque en incendie ainsi que le plan de mise en œuvre s'y retrouvant et de le faire suivre au ministre de la Sécurité publique pour fins d'attestation.

ADOPTÉ

8.4 Entente pour pinces de désincarcération avec l'Agglomération de Cookshire-Eaton

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser le maire, monsieur Walter Dougherty, et le directeur général, monsieur Yvan Fortin, à signer l'entente entre la municipalité de Bury et la ville de Cookshire-Eaton pour la fourniture de service pour l'utilisation des pinces de désincarcération.

ADOPTÉ

8.5 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

2015-10-109

2015-10-110

2015-10-111



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Bury confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au le 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉ

8.6 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le LOT 4 774 254

ATTENDU que la demande d'autorisation a pour but de permettre l'agrandissement d'un lot à caractère résidentiel dans le but d'intégrer le



No de résolution
ou annotation

système d'épuration des eaux ménagères de la résidence à l'intérieur du droit acquis;

ATTENDU que le règlement de lotissement exige un minimum de superficie de 5,000 mètres carrés en territoire agricole et que la demande vient confirmer cette superficie minimale;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ présentée par le mandataire, et relatif à l'agrandissement d'un lot à caractère résidentiel dans le but d'intégrer le système d'épuration des eaux ménagères de la résidence à l'intérieur du droit acquis.

ADOPTÉ

2015-10-113

8.7 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le LOT 4 773 137

ATTENDU que la demande d'autorisation a pour but de permettre la mise en place d'une sablière dans la zone A-37 du plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ présentée par le mandataire, et relatif à l'implantation d'une sablière sur le lot 4 773 137.

ADOPTÉ

2015-10-114

8.8 Mise à jour du tableau des comités du Conseil

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le tableau des comités du Conseil, en référence à la résolution 2013-11-140, suite à l'élection de monsieur Daniel Fréchette;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le tableau modifié des comités du Conseil lequel est annexé au procès verbal.

ADOPTÉ

2015-10-115

8.9 Contribution financière à Moisson Haut-Saint-François

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de Moisson Haut-Saint-François pour une aide financière afin de combler les coûts d'opération dans la première année d'existence;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cet organisme à but non-lucratif doit atteindre un certain niveau de viabilité financière pour avoir accès à des subventions du gouvernement ;

ATTENDU QUE malgré plusieurs activités de levée de fonds depuis sa création l'organisme n'a pas pu générer suffisamment de ressources pour financer ses dépenses opérationnelles ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une contribution financière au montant de 100 \$ à Moisson Haut-Saint-François pour l'année 2015.

ADOPTÉ

9. Législation

Sans objet

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

- #46 et 115 sur la liste des comptes – est-ce que les deux dépenses sont reliés et est-ce que l'internet au réservoir donnera accès aux données aux citoyens?
- 8.4 sur l'OJ à savoir si c'est la bonne façon de procéder.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h23

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi le 2 novembre 2015, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions 2015-10-107 et 2015-10-115.

Signé ce 6 octobre 2015,

Yvan Fortin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty
Maire

2015-10-116